

Lettre ouverte

Responsabilité de la Suisse pour la protection du droit international à Gaza : appel urgent

Chères Conseillères fédérales, chers Conseillers fédéraux,

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique et continue de se détériorer.

Le Programme Alimentaire Mondial (WFP) et l'UNICEF signalent une famine croissante. Des centaines de milliers de civils – en particulier des enfants – sont menacés de mort imminente en raison de la malnutrition, des maladies qui se propagent et du manque de soins médicaux. Le blocage systématique de l'aide humanitaire par Israël, la destruction ciblée des infrastructures civiles et le déplacement massif de la population sont en contradiction flagrante avec le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. À la suite de l'attaque armée du Hamas contre la population civile israélienne le 7 octobre 2023, laquelle fait l'objet d'une enquête de la Cour pénale internationale (CPI) pour crime contre l'humanité, une escalade dramatique de la violence a conduit à une situation humanitaire catastrophique à Gaza ainsi que dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

La Cour internationale de justice (CIJ) a confirmé dans ses ordonnances du 26 janvier et du 28 mars 2024 qu'il existe un « risque plausible de génocide » à Gaza et que Israël est tenu de le prévenir. Jusqu'à présent, Israël a complètement ignoré ces mesures de prévention contraignantes.

Des organisations renommées telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins Sans Frontières (MSF), Amnesty International et Human Rights Watch documentent en permanence les violations graves du droit international humanitaire à Gaza. Le CICR qualifie la situation « d'enfer absolu » remettant en question « les fondements de notre humanité ». MSF parle de « nettoyage ethnique » et de Gaza comme une « fosse commune » pour les Palestiniens et les travailleurs humanitaires. Amnesty International a conclu qu'Israël commet un génocide à Gaza.

Les autorités politiques et militaires d'Israël ont récemment annoncé ouvertement l'occupation permanente de la bande de Gaza et le déplacement d'une grande partie de la population palestinienne. Le ministre des Finances, Bezalel Smotrich, a déclaré que Gaza devait être « complètement détruite » et que les Palestiniens devraient émigrer vers des pays tiers. Le ministre des Communications, Shlomo Karhi, a évoqué un « plan de déportation » pour la population palestinienne et a appelé à la réinstallation de colonies juives à Gaza. Le ministre de la Sécurité Nationale, Itamar Ben-Gvir, a qualifié la « migration de centaines de milliers de Gazaouis » de « solution » et a appelé au retour des colons israéliens. Ces déclarations renforcent le soupçon sérieux que le gouvernement israélien commet un génocide contre les Palestiniens, au sens de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Des juristes et personnalités israéliennes de renom – dont Omer Bartov, Michael Sfard, Omer Shatz, Amos Goldberg, Raz Segal, Eitay Mack, Zehava Galon et Ilan Pappé – ont publiquement déclaré que le gouvernement israélien commet des actes présentant des caractéristiques de génocide et de nettoyage ethnique.

En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse est tenue, conformément à l'article 1, non seulement de respecter ces normes, mais aussi de promouvoir activement leur application par d'autres États. De plus, l'article I de la Convention sur le génocide oblige expressément la Suisse à prévenir et à punir le génocide.

Au nom du respect des obligations en matière de droit international et des droits humains, nous appelons le Conseil fédéral à prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Engagement diplomatique pour un cessez-le-feu

Conformément à l'article 1 des Conventions de Genève, nous vous demandons de vous engager activement et publiquement en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la protection de la population civile à Gaza et en Cisjordanie.

2. Accès humanitaire et financement de l'UNRWA

Conformément à l'article 23 de la IV^e Convention de Genève, nous vous prions d'œuvrer pour un accès humanitaire sans entrave à Gaza et de rétablir le financement plein et entier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

3. Libération de tous les otages israéliens et des prisonniers politiques palestiniens

Conformément à l'article 34 de la IV^e Convention de Genève, la prise d'otages est interdite. Nous vous appelons de plaider pour la libération inconditionnelle de tous les otages civils. Nous appelons également à un engagement ferme pour la libération de tous les prisonniers palestiniens détenus sans accusation, sans procès équitable ou en violation des principes de l'État de droit.

4. Évaluation juridique publique de la situation à Gaza

Conformément à l'article I de la Convention sur le génocide, la Suisse a le devoir de prévenir et de punir un génocide imminent ou en cours. Nous demandons une déclaration officielle du Conseil fédéral sur la plausibilité d'un génocide à Gaza, conformément à la définition de la CIJ, fondée sur la Convention sur le génocide.

5. Coopération avec et soutien aux organes internationaux de poursuite pénale

Conformément au Statut de Rome et à la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP), la Suisse est tenue de coopérer avec la Cour pénale internationale (CPI). Nous demandons que la Suisse s'engage explicitement à soutenir la CPI dans la poursuite des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide présumés – indépendamment de la partie responsable – et qu'elle renforce considérablement son soutien financier à la CPI.

6. Suspension des exportations liées à la sécurité

Conformément à l'article 22 de la Loi sur le matériel de guerre, les exportations ne doivent pas avoir lieu s'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre de graves violations des droits de l'homme. Nous demandons la suspension de toutes les exportations de matériel de guerre, de biens à double usage et de technologies de surveillance vers Israël tant que des soupçons de crimes contre le droit international persistent.

7. Condamnation des appels au transfert ou à la déportation illégale

Les appels publics au déplacement d'un groupe de population violent le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. Nous demandons une condamnation claire et explicite des déclarations illégales au regard du droit international faites par des membres du gouvernement israélien.

8. Soutien et renforcement des mesures économiques pour protéger le droit international

La Suisse est tenue, conformément à l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024 déclarant illégale l'occupation israélienne et à sa législation nationale, de prendre des mesures pour garantir le respect du droit international. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que la Suisse ne contribue pas, par le commerce, les investissements ou d'autres relations économiques, au maintien de l'occupation israélienne illégale du Territoire Palestinien, notamment en coordination avec l'UE.

9. Engagement en faveur d'une solution politique fondée sur le droit international

L'objectif déclaré de la politique suisse au Moyen-Orient est une solution à deux États. La Suisse doit œuvrer pour une solution qui respecte les droits humains, lève le blocus de la bande de Gaza, élimine les colonies illégales, respecte le droit au retour et garantit des droits égaux pour les Palestiniens et les Israéliens. Une attention particulière devrait être accordée au démantèlement des structures israéliennes que la CIJ et d'autres organes de l'ONU estiment contraires à l'interdiction de l'apartheid en droit international.

10. Engagement en faveur d'une politique de droit international préventive

Conformément à l'article 1 des Conventions de Genève, la Suisse doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les violations du droit international. Nous demandons un examen de l'ensemble de la politique suisse au Moyen-Orient en termes de cohérence avec les droits de l'homme et le droit international, ainsi qu'une reddition de comptes publique sur cette politique.

L'inaction persistante face à des crimes graves et dûment documentés mine profondément la crédibilité de l'ordre juridique international. En gardant le silence, le Conseil fédéral expose également la Suisse au risque de partager une responsabilité juridique internationale pour l'échec de la prévention d'un génocide.

Nous vous remercions de prendre connaissance de cette lettre et attendons une déclaration publique ainsi que des mesures concrètes en accord avec votre responsabilité envers le droit international.

Avec nos salutations préoccupées,

Voix juive pour la démocratie et la justice en Israël/Palestine (JVJP), Guy Bollag

Swiss Humanity Initiative, Stephan Stadler

Amnesty International Suisse, Alexandra Karle

Palestine Solidarity Switzerland, Seraina Soldner

Premières organisations signataires :

Voix juive pour la démocratie et la justice en Israël/Palestine (JVJP)
Swiss Humanity Initiative
Amnesty International Suisse
Palestine Solidarity Switzerland
Forum pour les droits humains en Israël/Palestine
medico international suisse
Médecins du Monde Suisse
Conseil suisse pour la paix
Ina Autra Senda – Swiss Friends of Combatants For Peace
Frieda – Organisation féministe pour la paix
Justice et paix en Palestine (GFP)
Groupe pour une Suisse sans armée
Campax
Association Suisse-Palestine
Églises réformées de Berne-Jura-Soleure,
Focus Monde

Premiers signataires privés*:

Maria Ackermann, *Membre du comité directeur du conseil suisse pour la paix*

Premiers signataires privés*:

Lea Hungerbühler, Avocate
Dr. Martina Hodel
Prof. Dr. Ghazoul Jaboury
Prof. Dr. Johanna Jacobi
Dr. Rohit Jain
Renato Kaiser, *Satiriste*
Prof. Dr. Julian Kölbel
Prof. Georg Kreis
Dr. Josef Lang, *Historien*
Annina Maria Largo, *Co-Directrice générale*
Prof. Dr. Stefan Leins
Prof. Dr. Nicolas Levrat
Dr. Paola De Martin
Liliane Maury Pasquier, Présidente d'honneur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
Prof. Dr. med. Nilufar Mohebbi
Michael Möller, Ancien Directeur général du Bureau des Nations-Unies à Genève
Corinne Momal, Directrice générale
Stephanie Motz, Avocate
Tarek Naguib

Gülsha Adilji, Animatrice & Autrice
Michal Amir
Reuven Bar-Ephraïm, Rabbin
Jean Bauer, *Médecin*
Christine Beerli, Ancienne conseillère aux États
Shelley Berlowitz, Historienne
Prof. Dr. h.c. Paolo Bernasconi, Avocat
Prof Karl Blanchet
Dr. Jevgeniy Bluwstein
Guy Bollag, *JVJP*
Nikki Böhler, *Fondatrice*
Oliver Braunschweig, *Économiste*
Prof. em. Dr. Pierre Bühler
Micheline Calmy - Rey, Ancienne conseillère Fédérale
Prof. Vincent Chetail
Deborah Cohen
Sami Daher, *Restaurateur*
Shirine Dajjani, *Activiste pour la paix*
Anais Decasper, Comédienne
Georg Dillier, *Musicien*
Prof. Dr. Monika Dommann
Ruth Dreifuss, Ancienne conseillère Fédérale
Felicia Dutray, *Médecin*
Roberto Ecclesia, *Artiste*
Prof. Dr. Florian Egli
Dr. Babak Fargahi
Dr. med. Gregory Fretz
Thierry Gnahoré, *Artiste*
Prof. Dr. Gudela Grote
Amos Hintermann, Islamologue

Pablo Nouvelle, *Musicien*
Maya Ober
Dr. med. Josiane Pralong, *Médecin*
Dr. Adina Rom
Dr. phil. Samuel Rom
Anna Rossinelli, *Musicienne*
Samir, *Cinéaste*
Ivo Scherrer, Conseiller stratégique
Prof. Dr. Aline Schlaepfer
Miriam Victory Spiegel
Prof. Dr. Ueli Staeger
Dr. Jenö C. A. Stachelin, Ancien ambassadeur
Dr. Thomas Steiger
Seraina Soldner, *Co-Directrice générale*
Dr. Sabrina Stallone
Philip Stolkin, Avocat
Lara Stoll, *Artiste*
Prof. Dr. Marcel Tanner
Prof. Dr. Elizabeth Tilley
Prof. em. Dr. Margrit Tröhler
Marianne Verny, *Médecin*
Andreas Vollenweider, Musicien
Prof. Roy Wagner
Dr. Christian Walti, *Pasteur*
Fanny de Weck, Avocate
Joseph de Weck, Auteur
Jochi Weil, Activiste pour la paix
Ruedi Winkler
Anja Zeidler, Entrepreneurse
Dr. iur. Salome Zimmermann, Ancienne juge au Tribunal administratif fédéral
Ferdinanda Pini Züger

**Tous les signataires de cette lettre agissent en tant que personnes privées.*

